

Conseil Municipal

Séance du 9 septembre 2021

Note de synthèse

AFFAIRES GÉNÉRALES

○ **Modification et actualisation des statuts communautaires**

Lors du Conseil communautaire du 30 juin 2021, les élus se sont prononcés favorablement pour les modifications ci-dessous des articles 1 et 5 des statuts ainsi que l'actualisation de l'article A2 :

Article 1- Périmètre

Vu l'arrêté préfectoral de Loir-et-Cher n°41-2018-11-26-006 du 26 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Le Controis-en-Sologne issue de la fusion des communes de Contres, Feings, Fougères-sur-Bièvre, Ouchamps et Thenay

La Communauté de Communes est constituée avec les communes suivantes : ANGE, CHATEAUVIEUX, CHATILLON-SUR-CHER, CHEMERY, CHISSAY-EN-TOURAINNE, CHOUSSY, COUDDES, COUFFY, FAVEROLLES-SUR-CHER, FRESNES, GY-EN-SOLOGNE, LASSAY-SUR-CROISNE, LE CONTROIS-EN-SOLOGNE, MAREUIL-SUR-CHER, MEHERS, MEUSNES, MONTHOU-SUR-CHER, MONTRICHARD VAL DE CHER, NOYERS-SUR-CHER, OISLY, PONTLEVOY, POUILLE, ROUGEOU, SAINT-AIGNAN, SAINT-GEORGES-SUR-CHER, SAINT-ROMAIN-SUR-CHER, SAINT-JULIEN-DE-CHEDON, SASSAY, SEIGY, SELLES-SUR-CHER, SOINGS-EN-SOLOGNE, THESEE, VALLIERES-LES-GRANDES.

Article 5

- Compétences optionnelles B5 – Remplacement du titre de l'article B5 « Création et gestion de maisons de services au public répondant aux obligations de service public en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » par l'intitulé suivant : « Création et gestion d'Espaces France Services répondant aux obligations de service public en application de la lettre ministérielle n°6094/SG du 1er juillet 2019 suite à la labellisation au 1er janvier 2021, France Services de la maison de l'emploi de Saint-Aignan comprenant une annexe à Selles-sur-Cher
- Compétences facultatives - C2-Santé : suite à la validation du projet d'une MSP sise 1 rue du Général de Gaulle à Selles-sur-Cher (41130) et son annexe sise 34 Rue du Berry à Meusnes (41130) lors de la séance communautaire sont désormais d'intérêt communautaire les maisons de santé pluriprofessionnelles de Contres, commune déléguée du Controis-en-Sologne, de Noyers-sur-Cher et de Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes répondant aux critères suivants :
 - Lutte contre la désertification médicale
 - Maîtrise d'ouvrage assurée par la Communauté de Communes
 - Cohérence avec les structures existantes à l'échelle du territoire
 - Validation par l'Agence Régionale de la santé
- **Décide** d'actualiser Article 5 – Compétences obligatoires - A2- Développement économique : la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales comme suit : est d'intérêt communautaire le soutien financier aux Communes membres pour la création et le maintien du dernier commerce alimentaire ».

En tant que commune membre, il est demandé aux élus du Controis-en-Sologne de prendre une délibération sous un délai de 3 mois statuant sur ces modifications. **PJ : Statuts et délibération**

○ **Convention avec le chenil de Fougères-sur-Bièvre**

Pour répondre aux obligations légales liées à l'errance ou à la divagation des chiens et chats, il y a lieu de prendre les dispositions pour désigner un lieu de garde temporaire afin d'accueillir les animaux les jours et heures de fermeture de la SPA de SASSAY.

Il est proposé qu'une convention soit signée avec la « pension les Cadioux » sise à Fougères-sur-Bièvre qui permettra d'apporter une réponse conforme à la réglementation dans le respect du bien-être animal. **PJ : Préambule, projet de convention**

○ **Tarifs pour capture et garde d'animaux errants**

En complément de la convention avec la « pension les Cadioux » sise à Fougères- sur- Bièvre, il convient d'en fixer la tarification.

Proposition :

Capture : 30 euros

Frais de garde et de gestion pour les chiens identifiés : 50 euros

Frais par jour de garde supplémentaire : 14 euros

Frais pour animaux non identifiés : 20 euros

○ **Modification de la délibération de délégation d'attribution au Maire**

Suite à l'approbation du PLUI il convient d'adapter les articles 15, 21 et 22 de la délibération de délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire. **PJ : délibération de juin 2020**

AFFAIRES SCOLAIRES

○ **Opération petits déjeuners à l'école maternelle Colette Dary Gougry**

Considérant que la promotion de la santé à l'école s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves et que leur alimentation a une grande importance pour leur développement et leurs capacités d'apprentissage, il importe de renforcer l'éducation à l'alimentation dans le cadre d'un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite pour tous les élèves et, pour certains, de répondre à des difficultés liées à des inégalités sociales.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, adoptée par le Gouvernement en 2018, prévoit d'encourager dans les écoles primaires situées dans des territoires en fortes difficultés sociales la distribution de petits déjeuners, sur le temps périscolaire ou scolaire, selon le choix de la commune et de l'école.

Ce dispositif doit participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée, indispensable à une concentration et une disponibilité aux apprentissages scolaires. Il a été mis en œuvre de manière progressive et sa généralisation à tous les départements est effective depuis la rentrée de septembre 2019.

Il est proposé de favoriser cette action sur l'école maternelle Colette Dary-Gougry.

Pour cela une convention de mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » dans la commune déléguée de contres doit être mise en place.

La commune veillera à ce que pendant le temps de service du petit déjeuner, il y ait autant d'agents municipaux présents dans l'école que de classes.

Le ministère s'engage à contribuer, sur la base d'un forfait d'1,30 € par élève scolarisé dans les écoles concernées, à l'achat des denrées nécessaires à la confection des petits déjeuners.

○ **Ecole de cirque – Exonération des loyers**

Monsieur DELPORTE François, Directeur de l'Ecole de Cirque, située 8 Rue de la Gare à Contres, sollicite une gratuité pour les loyers des mois de novembre et décembre 2021 soit un montant de 261,73 € x 2 = 523,46 €.

Par délibérations du conseil municipal en date du 15 décembre 2020 et 01 juillet 2021, la gratuité des loyers a été accordée à l'école de cirque durant les périodes de :

- Mars à Décembre 2020 (10 mois) soit la somme de 2 592,72 €
- Mai à Octobre 2021 (6 mois) soit la somme de 1 563,84 €.

Il est proposé de se prononcer sur cette nouvelle demande d'exonération.

○ **Budget annexe eau DSP – Décision modificative n°1**

Il convient de procéder à des réajustements budgétaires suite au montant du marché des travaux.

Compte	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Investissement					
2315/32	Travaux Eau Potable – Rue A. Morand	7 100,00			
2315/37	Travaux Eau Potable – Voies diverses		7 100,00		
	TOTAL	7 100,00	7 100,00		

○ **Terrain des gens du voyage : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis**

Afin d'apporter aux gens du voyage de meilleures conditions d'accueil, il a été décidé de faire des travaux d'aménagement d'un terrain d'accueil temporaire par la création d'une plateforme en calcaire et branchements électriques. Ces travaux s'élèvent à 69 635,00 €.

Une demande de fonds de concours peut être déposée auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis. **PJ : Projet d'aménagement**

○ **Aire de petit passage : Demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis**

Le montant des travaux pour l'aménagement d'une aire de petit passage s'élève à 435 079,00 € HT. Une demande de fonds de concours peut être déposée auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis. **PJ : Projet d'aménagement**

○ **Adhésion à l'Agence technique départementale**

Suite à la création de la commune nouvelle « Le Controis-en-Sologne » et à l'Agence Technique Départementale en remplacement de l'ATESAT, il est proposé que la commune adhère à cet organisme afin de bénéficier d'une assistance technique pour les projets portant sur la voirie et ses dépendances.

Cette adhésion s'élève à 1 € par habitant soit une dépense d'environ 7 000 €. **PJ : Règlement intérieur**

○ **Dotation de mobilité alternative – travaux aménagement piste cyclable**

Des travaux de voirie rue André Morand sur la commune déléguée de Contres sont en cours de réalisation comprenant une piste cyclable.

Afin de compléter cet aménagement pour les cyclistes, il est envisagé de poursuivre cette piste cyclable de la Route de Pontlevoy jusqu'à la Rue de la Libération.

Ces travaux d'aménagements seraient donc réalisés en deux phases :

- 2021 : Rue André Morand pour un montant estimatif de 145 000 € HT
- 2022 : Route de Pontlevoy, Rue Pierre Henri Mauger, Rue du Champs de Foire pour un montant estimatif de 225 200 € HT

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher au titre de la Dotation de Mobilité Alternative.

○ **Salle des fêtes – Mise à disposition pour l'organisation de spectacles**

Madame RICHARD Magalie, agent artistique, représentant l'Association Little Production souhaite organiser des spectacles sur la Commune de Le Controis-en-Sologne.

Il est proposé de mettre gracieusement à disposition de cette association pour l'organisation de spectacles, la salle des fêtes de la commune déléguée de Contres et de leur demander une participation pour les frais de fonctionnement (Electricité, eau, chauffage...) qui pourraient s'élever à :

- 20,00 € par jour durant la période du 01 mai au 30 septembre
- 40,00 € par jour durant la période du 01 octobre au 30 avril

PJ : Convention

○ **Demande de dotation solidarité rurale auprès du Conseil départemental de Loir et Cher – Modification objet**

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) avait été déposé auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour l'aménagement du bâtiment situé 27 Rue de l'Eglise sur la Commune Déléguée de Fougères sur Bièvre. Ce montant octroyé s'élève à 24 000,00 €.

Ce projet ayant évolué, il convient de demander son transfert sur d'autres projets.

Il est proposé de transférer cette subvention sur les opérations suivantes :

- Décorations de Noël	Montant du devis	34 460,00 € HT
- Travaux électriques (Eglise de Contres)	Montant du devis	7 063,03 € HT

● **Signature de la convention avec la banque des territoires pour le portail commerçants**

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du plan de relance avait été déposé auprès de la banque des territoires pour le projet de portail commerçant.

Ce projet avait fait l'objet d'une présentation par Madame Anne-Laure POUILLAIN, adjointe au Maire déléguée à la communication, au numérique et à l'environnement lors du Conseil Municipal du 22 avril.

La banque des territoires a accordé un montant de subvention de 15 974,40€ soit un subventionnement à hauteur de 80% du coût total du projet. ***PJ : convention***

- **Adressage de voirie**

Les créations, modifications et suppressions dans le cadre du projet d'adressage de voirie sont terminées. Il convient maintenant de les entériner conformément aux documents annexés. **Lien :** <https://cloud.ville-contres.fr/index.php/s/RTyKreDXgJez2nX>

- **Acquisition de la ferme de La Plaine de Moulins à Contres**

La propriété constituée des parcelles cadastrées préfixe 000 section AO numéros 45, 34, 44, 46, 147, 148, 149, 150, 198, 381, 390, 392 et 394, situées aux lieudits LE GUE FAGOT, MOULINS et LA PLAINE DE MOULINS pour une superficie totale de 118 780 m², est à vendre.

Ce terrain sera intéressant pour la Commune à plusieurs titres :

- Création d'une zone tampon pour la station d'épuration ;
- Création d'une aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (en cours d'étude) ;
- Création d'une zone humide compensatoire par la société Serenya dans le cadre de son projet de résidence senior route de Pontlevoy soutenu par la Commune (cf. ci-dessous).

Les négociations avec les vendeurs ont abouti à un montant de 165 000 € hors frais d'acquisition, conformément à l'avis des domaines. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette acquisition.

PJ : plan

- **Vente du salon de coiffure 14 place du huit Mai à Contres**

L'exploitante du salon de coiffure Caroline coiffure, actuelle locataire du bien situé 14 place du huit mai, cadastré préfixe 000 section BX numéro 110, est aujourd'hui en capacité d'acquérir le bâtiment. Ce bien, d'une superficie totale de 56 m², pourrait être vendu au prix de 40 000 € hors frais d'acquisition. Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette vente. **PJ : plan**

- **Zones humides compensatoires de la résidence seniors route de Pontlevoy**

Pour rappel la SCCV SERENYA CONTRES va réaliser un village senior de 83 pavillons au lieudit Les Ligneraux à Contres. Ce site comprend une zone humide botanique que le pétitionnaire doit compenser au titre de la loi sur l'eau.

Après étude, cette dernière demande à la Commune la possibilité de créer une zone humide compensatoire, dont les caractéristiques sont jointes, d'une surface de 14 715 m² sur la propriété de la ferme du Moulin en cours d'acquisition par la Collectivité.

La création de la totalité de la zone humide sera à la charge du demandeur. Les études et analyses de celle-ci sur les dix prochaines années, d'un montant de 11 000 € HT, sont également à leur charge.

- **Acquisition d'une parcelle 36 T rue de Cheverny à Contres**

L'EHPAD Le Grand Mont de Contres, situé 8 rue de Sologne, souhaite étoffer son offre de services et s'étendre. Ce projet verrait la création d'une Maison intergénérationnelle des solidarités et de l'autonomie. Ainsi un bâtiment R+2 accueillerait 80 places d'EHPAD accueillant des personnes âgées encore plus dépendante que celles accueillies à l'heure actuelle. En outre, les bâtiments existants seraient réhabilités en habitat inclusif (logement adapté pour les personnes handicapées composé d'espaces privatifs et communs dans lesquels est mis en place un projet de vie sociale et partagée.

La Commune pourrait soutenir ce projet par les opportunités qui lui sont offertes d'acquérir les parcelles nues à bâtir qui jouxtent l'EHPAD. Ainsi il est proposé au Conseil municipal d'acquérir la parcelle préfixe 000 section BP numéro 62 pour partie (cf. plan joint), située 36 T rue de Cheverny, d'une superficie approximative de 1 630 m² (à actualiser après bornage), au prix de 32 600 euros hors frais d'acquisition. **PJ : plan**

- **Acquisition de parcelles plaine des quatre noyers à Contres**

Les parcelles cadastrées préfixe 000 section BN numéros 182, 183 et 201, situées Plaine des quatre noyers, d'une superficie totale de 10 376 m², sont à vendre. Elles jouxtent le complexe sportif Henri Chartier, le cimetière et les ateliers municipaux. Au vu de leur emplacement, il conviendrait des les acquérir au prix de 88 196 € hors frais d'acquisition. **PJ : plan**

- **Acquisition de parcelles La plaine de Launay à Contres**

Les parcelles cadastrées préfixe 000 section BK numéros 85, 86 et 87, situées La plaine de Launay, d'une superficie totale de 25 757 m², sont à vendre. Au vu des parcelles communales qui jouxtent celles-ci, du projet de centrale photovoltaïque qui pourrait les intégrer, il est proposé d'acquérir ces parcelles au prix de 20 000 € hors frais d'acquisition. **PJ : plan**

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Traitement de l'eau (demande de dérogation)**

Comme énoncé en Conseil municipal le 11 mars 2021, l'eau potable de la commune déléguée de Contres présente des non-conformités physico-chimiques dû à une teneur trop élevée en pesticides (supérieure à 0,1 µg/L par substance). Pour rappel cela est dû au fait que de nouveaux métabolites sont analysés (qui ne l'étaient pas avant).

Dans ce contexte, la Commune souhaite mettre en place une unité de traitement de pesticides afin d'assurer la distribution d'une eau conforme à la réglementation, couplée à une sécurisation de sa ressource par la création d'un nouveau forage et de la distribution par l'augmentation de son stockage. L'ensemble de ces installations s'élèverait à environ 2,1 millions d'euros.

En attendant il conviendrait de demander à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire une dérogation pour délivrer une eau dont la teneur en pesticides dépasse la valeur de 0,1 µg/L.

ENVIRONNEMENT

- **Implantation et exploitation d'une centrale photovoltaïque au lieudit « La Plaine de Launay » à Contres**

Suite à la Commission environnement en date du 20 mai 2021, des échanges ont eu lieu avec la société Notus énergie France sur le projet et notamment la promesse de bail emphytéotique jointe. Il conviendrait aujourd'hui de valider le projet et de mettre en place les démarches nécessaires. **PJ : Bail + plan**

RESSOURCES HUMAINES

- **Demande d'assistance à la mise en œuvre du document unique auprès du Centre de gestion de Loir-et-Cher**

Conformément aux dispositions de la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001, et de la circulaire du 18 avril 2002, l' élu employeur doit procéder à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels auxquels sont exposés les agents,

La commune du Controis-en-Sologne a sollicité les services du Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour l'accompagner dans la réalisation de son document unique d'évaluation des risques professionnels. **PJ : convention**

AFFAIRES DIVERSES
